

**COMITE DE QUARTIER
du chemin de Nivelles**

Soignies, le 14 novembre 2011

Collège Communal
de la Ville de Soignies
place Verte, 32
7060 SOIGNIES

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,

Concerne : Zone d'Aménagement Communal Concerté chemin de Nivelles.

Suite à l'enquête publique, nous vous avons adressé le 6 juillet 2011 une lettre recommandée faisant part de nos remarques et de nos suggestions, lettre accompagnée de 179 signatures.

Nous avons reçu un accusé de réception daté du 11 juillet 2011, mais nous n'avons jamais été convoqués pour un débat sur le fond si ce n'est un court entretien avec l'échevin compétent à notre demande.

Et pourtant, le terme ZACC contient le mot « concerté », ce qui signifie à tout le moins une écoute attentive du citoyen.

Nous avons appris par ailleurs que la CCAT avait été saisie du dossier en sa séance du 6 octobre dernier, mais le dossier remis à ses membres ne contenait pas notre lettre précitée.

Et pourtant, sur le site internet de la Ville de Soignies, on peut lire que la CCAT est l'endroit du dialogue entre le politique et le citoyen, qu'un membre est le porte-parole du citoyen, un relais qui doit être à l'écoute de la population.

Nous avons en outre souhaité y être entendus comme citoyens concernés, mais il nous a été répondu que ce n'était pas prévu.

Et pourtant, nous savons qu'en certaines circonstances, des promoteurs, eux, sont entendus.

Nous avons rappelé que, dans des courriers adressés au Collège des Bourgmestre et Echevins les 17 décembre 1997 et 3 juin 1999, nous avons déjà adressé des observations similaires.

Et pourtant, aucune de nos remarques n'a été prise en considération par le Bureau d'Etudes Poly-Art qui, aux dires d'un de ses délégués, n'avait même pas reçu ces éléments pour étayer l'étude.

Tout ceci constitue un déni de démocratie, en totale contradiction avec votre politique. Vous affirmez pourtant que l'objectif prioritaire de la commune est d'assurer un développement harmonieux de son territoire, respectueux de l'environnement et d'assurer un cadre de vie agréable à sa population.
Dont acte.

Nous n'avons pas de réponse à notre objection quant à un vice de forme dans la procédure.

Nous n'avons pas de réponse quant à la délimitation de la ZACC qui englobe en partie des propriétés privées occupées.

Nous n'avons pas de réponse quant à notre opposition au déplacement du thalweg que le Bureau d'Etudes préconise de mettre à un endroit plus élevé, impliquant l'abattage de saules séculaires sans respect pour le paysage naturel existant.

Nous n'avons pas de réponse quant à l'ampleur démesurée de ce projet qui n'aura que des répercussions néfastes sur l'environnement, sur les risques d'inondation en aval, sur le bien-être et la qualité de vie des riverains et des habitants futurs, sur la mobilité et la sécurité. Ces deux derniers points ne concernent pas uniquement les habitants actuels et futurs, mais aussi tous les usagers et les jeunes qui fréquentent les lieux plusieurs fois par jour du lundi au vendredi.

Nous n'avons pas de réponse sur les prescriptions urbanistiques qui seront imposées aux futures habitations, sur le type de constructions.

Bref, nous n'avons pas de réponse concernant nos propositions concrètes.

Et pourtant, nous avons toujours adopté une attitude positive, ne nous opposant pas au principe d'y établir des habitations de type résidentiel. Mais - et cela doit être très clair - nous demandons de diminuer l'ampleur de ce projet, de maintenir le thalweg et de ne pas abattre les saules, de prendre préalablement toutes les mesures pour assurer la sécurité et de donner toutes les garanties en matière d'environnement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez cette fois à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de notre considération.

COMITE DE QUARTIER
du chemin de Nivelles